

## Séance Ordinaire du Conseil Municipal du Jeudi 08 Juillet 2021

### Compte-rendu

Le Huit Juillet Deux Mille Vingt et Un, le Conseil municipal de la commune de La Côte Saint-André, dûment convoqué le Deux Juillet Deux Mille Vingt et Un, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Joël GULLON, Maire de la Ville de La Côte Saint-André.

La séance est ouverte à 18h35 en présence de : Monsieur Joël GULLON, Monsieur METAY Sébastien, Monsieur GERARD Daniel, Madame ROUSSIN Moufida, Monsieur EMPTOZ Gilles, Madame BOUTHIER Bernadette, Madame SEGURA Michèle, Madame SEGLAT Yvette, Monsieur BERT Daniel, Monsieur CHENAVIER Jean, Monsieur BOULLU Claude, Madame POINT Frédérique, Monsieur GAVOT Denis, Madame GLANDUT Nathalie, Madame VINCENT Sophie, Monsieur DEFLANDRE Frédéric, Madame VACHERON Patricia, Monsieur LAVERDURE Jacky, Madame BERTHOLDY Michèle, Madame MAGNEA Julie.

Conseillers en exercice : 27 ; Conseillers présents : 20 ; Conseillers absents représentés : 7

Madame GILIBERT Mireille représentée par Monsieur GULLON Joël, Madame L'HOTE Catherine représentée par Madame ROUSSIN Moufida, Monsieur LOUIS-GAVET Jean-Paul représenté par Monsieur EMPTOZ Gilles, Monsieur GARNIER Jean-Yves représenté par Monsieur METAY Sébastien, Monsieur SERVOZ Julien représenté par Monsieur GERARD Daniel, Madame HILARIO Alicia représentée par Madame SEGLAT Yvette, Monsieur VIGNON Christophe représenté par Madame BERTHOLDY Michèle.

Secrétaire de séance : Madame VACHERON Patricia ; La séance est levée à 19h29.

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique retransmise en direct sur internet le 08 juillet 2021 sous la présidence de Monsieur Joël GULLON, Maire, selon la convocation du 02 juillet 2021, qui en application de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, a été affichée le 02 juillet 2021 à la porte de la mairie.

Madame VACHERON Patricia est désignée secrétaire de séance.

### **Point 01 : 2021-047 / Associations – Bourse à projets**

#### **Rapporteur : Monsieur Sébastien METAY**

Vu l'avis favorable de la Commission Attractivité, Développement Economique et Associatif du 05 juillet 2021,

Il est proposé aux membres de l'Assemblée de mettre en délibéré les propositions suivantes dans le cadre du dispositif de bourses à projets :

Demandeur	Objet	Proposition
RESONANCES	Participation au spectacle/démonstration de fin d'année afin de fédérer les adhérents et de préparer la reprise d'activités	1 500 €

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré,**

**Approuve, à l'unanimité, la proposition d'attribution d'une subvention de 1 500€ à l'association Résonances dans le cadre du dispositif de bourses à projets.**

**Point 02 : 2021-048 / Modification du tableau des effectifs**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des effectifs pour permettre des avancements de grades.

Suite à la réorganisation des services, aux départs en disponibilité et au programme « Petites Villes de Demain », les créations suivantes sont proposées :

<b>DATE</b>	<b>GRADE</b>	<b>Temps de travail</b>	<b>Service</b>	<b>MOTIF</b>
01/09/2021	Adjoint administratif territorial	Temps complet 35H	Pôle éducatif et socio culturel	Changement de temps de travail
01/10/2021	Gardien-brigadier	2 postes à Temps complet 35H	Police municipale	Mutations
01/09/2021	Chef de projet « Petites Villes de Demain »	Temps complet 35H	Pôle développement économique et social	Contrat de projet (article 3 1 1°)

Les crédits nécessaires aux rémunérations et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget, chapitre 012.

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,**

**Approuve, avec 23 voix pour et 4 abstentions, la modification du tableau des effectifs.**

**Point 03 : 2021-049 / Demande de subvention pour le poste Chargé de projet Petites Villes de Demain**

**Rapporteur : Madame Mireille GILIBERT**

Vu le courrier du Ministère de la Cohésion des Territoires et des relations avec les collectivités territoriales du 11 décembre 2020 notifiant la commune de son adhésion au programme Petites Villes de Demain,

Vu la convention d'adhésion au programme Petites Villes de Demain signée le 18 mai 2021,

Dans ce cadre, la commune recrute un agent en contrat de projet pour animer le dispositif.

Il sera en charge de :

- Proposer un plan d'action multithématique pour renforcer l'attractivité de la commune ;
- Diligenter les études complémentaires nécessaires avec les services concernés et les demandes de financement ;
- Concevoir les documents qui seront contractualisés (PVD, OPAH RU notamment) : Suivre le projet et animer les instances ; Gérer des projets transversaux découlant du plan d'action ; Savoir relayer l'offre de la commune auprès des partenaires, habitants, investisseurs ; Etre force de proposition d'actions de communication valorisant la démarche et renforçant l'attractivité de la ville.

Ce poste est éligible à un financement sur la durée de la convention.

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré,**

**Autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à effectuer une demande de subventions pour le poste de Chargé de projet Petites Villes de Demain.**

**Point 04 : 2021-050 / Convention tripartite entre la ville, l'association « Côté Patrimoine » et la Fondation du Patrimoine pour mener une action de mécénat pour le château**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la nécessité pour la commune d'avoir recours au mécénat pour envisager un financement serein des travaux de restauration nécessaires à la préservation du Château Louis XI

La Fondation du Patrimoine mène une campagne de souscription qui vise à encourager le mécénat populaire et le mécénat d'entreprise en faveur de la sauvegarde du patrimoine de proximité. C'est dans ce cadre que s'inscrit la convention proposée.

Les fonds recueillis seront affectés comme suit :

Tranche 1 (2022)      Maçonnerie Façade Sud

Tranche 2 (2023) Menuiserie façade est et ouest  
Tranche 3 (2024) Maçonnerie façade nord

La convention aura une durée maximale de 5 ans.

La Commission Culture, Patrimoine et Animations a été informée le 17 juin 2021.

**Le Conseil Municipal,**  
**Après en avoir délibéré,**  
**Autorise, avec 23 voix pour et 4 voix contre, Monsieur le Maire à signer la convention tripartite entre la ville, l'association « Côté Patrimoine » et la Fondation du Patrimoine pour mener une action de mécénat pour le château.**

**Point 05 : 2021-051 / TE 38 – Plan de financement Rénovation éclairage public – tranche 2021**

**Rapporteur : Monsieur Daniel GERARD**

Suite à notre demande, Territoire Energie Isère (TE38) envisage de réaliser, dès que les financements seront acquis, les travaux présentés dans les tableaux ci-joints, intitulés :

Collectivité : COMMUNE COTE SAINT ANDRE (LA)  
Affaire n° 20-002-130 EP-Rénovation

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	114 660 €
Le montant total des financements externes s'élèvent à :	42 315 €
La participation aux frais de TE38 s'élève à :	<b>4 095 €</b>
La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à :	<b>68 250 €</b>

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- du projet présenté et du plan de financement définitif,
- de la contribution correspondante à TE38.

**Le Conseil Municipal,**  
**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**  
**Prend acte du projet de travaux et du plan de financement de l'opération,**  
**À savoir :**

Prix de revient prévisionnel :	114 660 €
Financements externes :	42 315 €
<b>Participation prévisionnelle :</b>	<b>72 345 €</b>
<i>(Frais TE38 + contribution aux investissements)</i>	

**Prend acte** de sa participation aux frais de TE38 d'un montant de : **4 095 €**

**Prend acte** de sa contribution aux investissements qui sera établie par TE38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de :

**68 250 €**

Ce montant pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et **tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération.**

**Consent au paiement en trois versements** (acompte de 30%, acompte de 50% puis solde)

**Point 06 : 2021-052 / Convention d'indemnisation en cas de débordement du bassin de Milieret**

**Rapporteur : Monsieur Gilles EMPTOZ**

Vu la convention de co-maîtrise d'ouvrage avec le Syndicat Isérois des Rivières Rhône Aval (SIRRA) pour les travaux de déconnexion des eaux du Biel du réseau d'assainissement communal, signée le 8 juillet 2020,

Vu l'avis de la Commission Aménagements, Urbanisme et Mobilités dans sa séance du 2 juillet 2021,

Monsieur Gilles EMPTOZ rappelle à l'assemblée que la ville a engagé des travaux de déconnexion des eaux du Biel du réseau d'assainissement communal. Il explique également que les études de faisabilité de l'aménagement retenu pour le projet démontrent un faible risque de débordement du bassin créé. Dans ce cas, il est cependant préférable, en cas d'atteinte aux cultures, de prévoir le versement d'une indemnité en faveur de l'exploitant agricole de la parcelle concernée, cadastrée ZD0039.

Le projet de convention est annexé à la présente délibération.

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'indemnisation à l'exploitant agricole impacté par le fonctionnement du Bassin de Milieret.**

**Point 07 : 2021-053 / Renouvellement de la convention de mise à disposition d'un parc de stationnement par l'OGEC**

**Rapporteur : Monsieur Gilles EMPTOZ**

Vu la délibération du 20 juin 2019 autorisant Monsieur le Maire à signer la convention de concession de parc de stationnement avec l'OGEC pour une durée de 3 ans,

Vu le projet de convention de parc de stationnement avec l'OGEC en annexe,

Vu l'avis de la Commission Aménagements, Urbanisme et Mobilités du 2 juillet 2021,

Monsieur Gilles EMPTOZ rappelle à l'assemblée que l'OGEC a concédé à la commune, le parking situé le long de la rue des Cordiers, d'une capacité de 37 stationnements, pour une durée de trois ans.

Madame Mireille GILIBERT ne prend pas part au vote.

**Le Conseil Municipal,**  
**Après en avoir délibéré,**  
**Autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer le renouvellement de la convention de concession de parc de stationnement avec l'OGEC pour une durée de trois ans.**

**Point 08 : 2021-054 / Renouvellement de la convention de mise à disposition du terrain « Clos Chapuis » à l'OGEC**

**Rapporteur : Monsieur Gilles EMPTOZ**

Vu la délibération du 20 juin 2019 autorisant Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition temporaire du terrain du Clos Chapuis avec l'OGEC,

Vu ladite convention arrivant à son terme,

Vu le projet de convention de mise à disposition temporaire du terrain du Clos Chapuis avec l'OGEC en annexe,

Vu l'avis de la Commission Aménagements, Urbanisme et Mobilités du 2 juillet 2021,

Monsieur Gilles EMPTOZ explique à l'assemblée que l'OGEC poursuit ses travaux de restructuration en regroupant l'école maternelle avec l'ensemble des équipements gérés par l'Institution. Elle sollicite la commune pour le renouvellement de la convention initiale ainsi que pour la création d'un cheminement piéton à l'ouest permettant de rejoindre l'entrée principale des établissements d'enseignement secondaires.

Madame Mireille GILIBERT ne prend pas part au vote.

**Le Conseil Municipal,**  
**Après en avoir délibéré,**  
**Autorise, avec 22 voix pour et 4 voix contre, Monsieur le Maire à signer le renouvellement de la convention de mise à disposition du terrain « Clos Chapuis » à l'OGEC.**

La séance est levée à 19h29.